

Syndicat National des Pédiatres des Etablissements Hospitaliers (SNPEH) Syndicat National des Pédiatres Français (SNPF) Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle Infantile (SNMPMI)

Le Conseil National Professionnel de Pédiatrie a pris acte des annonces faites par Monsieur Valletoux, Ministre délégué à la Santé et à la Prévention, suite à la présentation des Assises de la Pédiatrie et de la Santé de l'Enfant. A l'instar du Comité d'Orientation des Assises, du SNMPMI, du SNPF et du SNPEH, avec lesquels il partage des membres, le CNPP considère que, malgré quelques mesures intéressantes, le compte n'y est pas pour permettre d'améliorer la prise en charge de la santé des enfants.

La démographie des pédiatres, tous exercices confondus, restera largement insuffisante durablement.

Les mesures prises pour l'hôpital, la PMI, la médecine scolaire sont insuffisantes. Rien n'a été annoncé pour la pédiatrie libérale ce qui la fragilise, particulièrement à l'heure où la formation des médecins généralistes à la santé de l'enfant risque de diminuer.

L'accès direct aux orthophonistes sans augmentation drastique et rapide de leur effectif ne résout pas les difficultés d'accès à ces soins.

La réingénierie de la formation des puéricultrices reste floue et inaboutie.

Malgré le travail des Assises, malgré l'insistance des spécialistes de la santé de l'enfant, des familles et des enfants eux-mêmes, l'exécutif semble n'avoir pas compris (ou refuse de comprendre) qu'investir massivement dans la santé des enfants dans notre pays est indispensable pour l'avenir.

Les différentes composantes de la pédiatrie et de la santé de l'enfant continueront à travailler avec l'ensemble des professionnels de l'enfance pour faire entendre cette nécessité.

Dr Emmanuel Cixous pour le CNP de Pédiatrie